



Charlesbourg, le 27 avril 1998

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

**ACCUEIL DES PROPRIÉTAIRES À LA CONSULTATION / FACTURATION DES FOURNISSEURS
CONTRATS 94-95, 95-96, 96-97 AINSI QUE 5072, 5086 ET 5131 DE 97-98**

Nous vous rappelons que depuis le printemps 1997, un montant de 200 \$ par jour est prévu pour le rôle d'accueil assumé par le Fournisseur aux consultations des propriétaires de la série de contrats susmentionnés.

Pour être payés, vous devez toutefois inclure ce montant de 200 \$ par jour dans la facture relative au cinquième versement de chacun des mandats concernés.

(Avis 98-42)

